



Compte rendu de la commission « Eau superficielle et milieux naturels »
Thématique « Milieux naturels, zones humides et loisirs »
Le 14/11/2012 à Esternay

Le mercredi 14 novembre à 14h00, la commission « Eau superficielle et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle de la gare de Esternay, sous la direction de la Présidente de la commission « Eau superficielle et milieux naturels » : Mme ESCUYER.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21/09/2012

Mme ESCUYER Elisabeth	Membre du Bureau de la CLE du SAGE des Deux Morin / Mairie de Mouroux
M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. BOURGEOIS Michel	Fédération de pêche et de la protection du milieu aquatique de la Marne
M. AVANZINI Serge	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne – AAPPMA de Crécy la Chapelle
Mme AUGUSTE Valérie	Conseil Général de Seine-et-Marne
Mme VERGNOL Marylène	
M. COLIN Florent	Direction départementale des Territoire de la Marne
M. GUISEFFI Angelo	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
Mme PELOURDEAU Juliette	
Mme PINON Marie-Pierre	Agence de l'Eau Seine Normandie
Mme VIDEAU Hélène	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
M. MARRACQ Nicolas	Entente Marne
M. GUYOT Pascal	
Mme MORATELLI Christine	Comité départemental de canoë-kayak
M. FLAMANT Geoffrey	Chambre d'agriculture de la Marne
Mme DE CONNICK Amandine	ENPC
M. BECU Nicolas	CNRS
M. JACQUET Arnaud	Geo-Hyd
M. GRABOWSKI Romain	Geo-Hyd

Absents excusés : Fédération de pêche 77 – M. LECLERC Nicolas/DREAL Champagne Ardennes – Mme RAVET Anne-Marie / Syndicat du grand Morin - Aqui'Brie – Mr LENOIR Jacques – Mr GARCHER René / Esbly

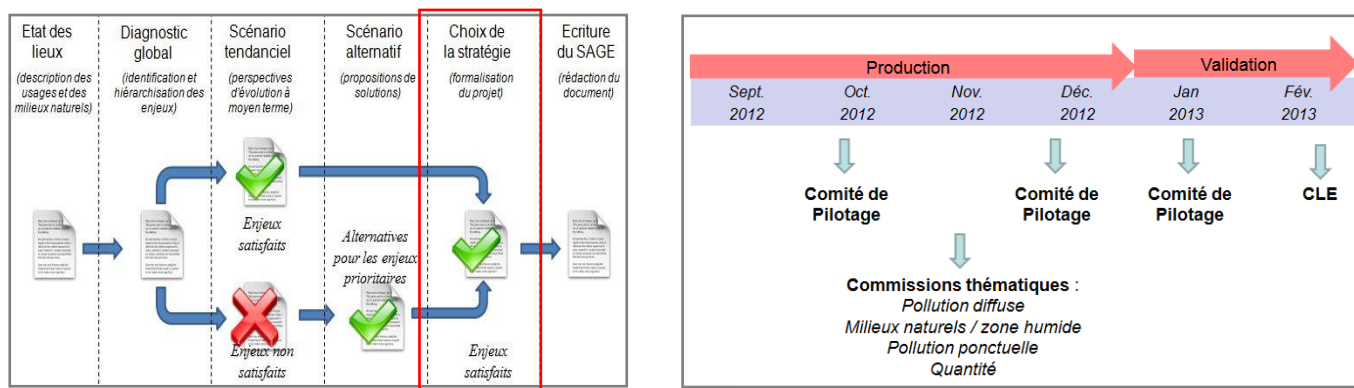
Ordre du jour :

1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégie
2. Discussion autour des mesures du thème «Milieux naturels, zones humides et loisirs»
3. Point sur la gouvernance

Mme ESCUYER remercie les membres de la commission « Eau superficielle et milieux naturels » d'être présents.

1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégique

Le bureau d'étude Géo-Hyd rappelle le contexte et le calendrier de la phase stratégique.



La phase stratégique consiste à formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs en vue de la rédaction du PAGD et du règlement.

Dans ce sens, l'objectif des commissions thématiques est d'évaluer les différents scénarii (mesures) afin de les affiner, les modifier ou éventuellement de les supprimer. La phase précédente (Tendances et Scenarii) ayant permis de dimensionner ces mesures assez précisément, les discussions de la séance se tourneront principalement vers l'organisation et les moyens à mettre en œuvre. Des questions sur le degré d'ambition et sur la priorisation des mesures se posent également. Les différentes orientations retenues par les commissions thématiques seront ensuite proposées au Comité de Pilotage.

2. Discussion autour des mesures des enjeux « Milieux naturels, zones humides et loisirs »

Les objectifs de la Commission Thématique «Milieux naturels, zones humides et loisirs» sont les suivants :

Enjeux	Objectifs
Milieux aquatiques	Rétablir la continuité écologique
	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques
Zones Humides	Améliorer les connaissances relatives aux zones humides
	Protéger, restaurer et gérer les zones humides
Activités de loisirs	Limiter l'impact sur le milieu naturel et coordonner la pratique des différentes activités de loisirs liées à l'eau

Ces enjeux regroupent 21 mesures qui sont résumées dans le tableau en dernière page. Chacune de ces mesures est présentée par le bureau d'étude, des pistes de discussion sont mises en avant et les participants peuvent faire part de leurs remarques et propositions. Les discussions portent principalement sur les thèmes suivants :

- La pertinence de la mesure (à maintenir ? à modifier ?)
- La formulation des mesures (énoncé, descriptif, contenu, précisions à apporter...)
- La plus-value du SAGE pour la mesure
- Les coûts, les financeurs
- Le secteur géographique concerné par la mesure
- L'échéance et la priorité à donner à la mesure
- Le portage, la maîtrise d'ouvrage et les différents partenariats possibles
- Le niveau d'ambition et objectifs chiffrés pour certaines mesures
- La portée juridique des mesures
- Le rôle de la CLE et de la cellule d'animation

Dans cette commission thématique, les membres proposent que toutes les mesures soient maintenues. Cependant, des détails sont apportés dans le but de préciser ou modifier les formulations ou les contenus de certaines mesures (cf. tableau). Des aspects réglementaires et techniques sont rappelés.

Le tableau en dernière page présente le résumé de chaque mesure et les corrections (en rouge) qui ont été apportées suite aux remarques et propositions des membres de la commission thématique. **Ce tableau est un document de travail** non définitif. Il sera présenté lors du prochain COPIL et les propositions y seront traitées.

3. Point sur la gouvernance

Les mesures concernant la gouvernance (enjeu transversal aux quatre commissions thématiques) sont rappelées. Des choix doivent être établis via le COPIL et la CLE afin de déterminer les différents axes de la gouvernance (anticiper la mise en œuvre du SAGE, coordonner les actions, mobiliser les acteurs locaux, communication / sensibilisation, moyens à mettre en œuvre et recrutements éventuels,...).

D'autre part, la CLE est actuellement en réflexion sur la réorganisation de la structure porteuse afin de respecter la réglementation en vigueur lors de la phase de mise en œuvre. Les décisions seront communiquées ultérieurement.

objectifs	Mesures	Type	localisation					priorité			maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesure	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffrage		efficacité vis-à-vis de l'objectif	justification efficacité	Échéance de départ		
			ME Gr Morin amont	ME Gr Morin aval	ME Aubetin	ME Pt Morin Amont	ME Pt Morin Aval	1	2	3					Fourchette basse (M€)	Fourchette haute (M€)					
12) Rétablir la continuité écologique	35 Etudier la faisabilité de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau	étude	X		X			X	1				syndicats rivières / CLE	études similaires à celles menées sur le Grand Morin, 1) caractérisation et diagnostic (rôle hydraulique et écologique), 2) priorisation en tenant compte des usages, 3) proposition d'intervention par ouvrage	étude sur environ 50 ouvrages; secteur géographique également concerné = PM depuis l'aval des marais de St Gond et Vannetin. Possibilité de convention entre les différents syndicats	bonne	0,18		bonne	permet d'identifier les actions adaptées à chaque ouvrage	2015
	36 Araser, gérer ou aménager les ouvrages	op	X	X	X	X	X	X	1				syndicats rivières, propriétaires	suite aux recommandations des études, interventions sur les ouvrages (avec mesures d'accompagnement) : effacement, arasement partiel (priorité si pas d'usage), ouverture vannes, équipement (si usage)	Rappel : 50 ouvrages infranchissables Grd Morin : 28 -3 en projet Petit Morin : 13 Ces 2 cours d'eau sont prévus pour être classés en liste 2 (obligation de transparence 5 ans après classement) à classer en priorité; secteur géographique également concerné = PM depuis l'aval des marais de St Gond et Vannetin	difficile	5,2		bonne	gains écologiques et fonctionnels importants	2015
	37 S'assurer que les ouvrages hydrauliques respectent le débit réservé et le débit biologique	com	X	X	X	X	X	X	1				techniciens rivières (SI)	Informations des propriétaires d'ouvrages sur le respect des débits réservés et biologiques	pas de chiffrage (temps d'animation des techniciens de rivières, chiffré par ailleurs)	moyenne	NC		bonne	limite atteintes à la vie aquatique et conflits d'usages	2021
	38 Suivre et faire partager les retours d'expériences sur le rétablissement de la continuité écologique	com	X	X	X	X	X	X	2				SAGE / syndicats de rivières / FFCK / CG	suivi des actions d'arasement/ ouverture d'ouvrages (bénéfices écologiques, aspect paysager, maintien des berges, ...), communication des résultats	pas de chiffrage (temps d'animation des techniciens de rivières, chiffré par ailleurs)	bonne	NC		moyenne	mesure d'accompagnement : sensibilisation et aide à la décision	2021
13) Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques	39 Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau : supprimer les merlons, digues ou remblais en bordure de cours d'eau	op	X	X	X				1				syndicats rivières	supprimer les aménagements qui font obstacles aux débordements (si pas d'enjeu sécurité), pour action plus forte (dynamique fluviale) envisager acquisition bande rivulaire	Volumes et linéaires non quantifiés -> pas de chiffrage Opérations à associer à la restauration de la morphologie (mesure 39)	difficile	NC		bonne	contribue à fonctionnalité des cours d'eau, maintien milieux annexes et réduction inondations	2015
	40 Restaurer, reconnecter et entretenir les annexes hydrauliques	op		X		X	X	X	1				fédé pêche / communes	travaux pour restaurer/ maintenir connexion entre annexes hydrauliques et chenal principal en hautes eaux, concerne linéaire en 2nde catégorie	proposition 20 sites répartis sur les 3 masses d'eau	moyenne	0,28		bonne	idem précédente + reconquête potentiel piscicole	2015
	41 Développer et entretenir la ripisylve	op	X	X	X	X	X	X	1				syndicats rivières, CdC	poursuite des programmes d'entretien de la ripisylve et extension sur les linéaires encore non traités (petits affluents), replantation sur les zones où elle est absente ou peu développée	100 % des linéaires (masses d'eau principales et petites masses d'eau) en entretien courant : 600 km 10 % des linéaires sur ME Petit Morin amont et Aubetin en plantation : 15 km	moyenne	5,52		moyenne	intérêts fonctionnels mais insuffisant pour atteindre bon état écologique	2015
	42 Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges et les habitats aquatiques dont les zones de fraie sur les sections dégradées	op	X	X	X	X	X	X	1				syndicats rivières	travaux pour retrouver écoulements diversifiés, profils des berges plus naturels, diversité d'habitats travaux différents selon gabarit et niveaux de dégradation des cours d'eau	Intervention sur 20% des linéaires ME principales (53 km), travaux plus lourds de restauration lit et berges (reprofilage, techniques végétales, reméandrage) petites ME affluents (67 km), décolmatage avec petits aménagements de diversification des écoulements + restauration frayères	difficile	17,3	43,3	bonne	nécessaires pour atteindre bon état écologique, d'autant que rien n'est fait actuellement	2015
	43 Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides	com	X	X	X	X	X	X	1				syndicats rivières	développer la compréhension du fonctionnement de ces écosystèmes et les principes d'intervention pour garantir la pérennité des actions de restauration	pas de chiffrage (temps d'animation des techniciens de rivières, chiffré par ailleurs)	bonne	0,042		moyenne	mesure d'accompagnement : sensibilisation	2021

objectifs	Mesures	Type	localisation					priorité			maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesure	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffrage		efficacité vis-à-vis de l'objectif	justification efficacité	Échéance de départ	
			ME Gr Morin amont	ME Gr Morin aval	ME Aubetin	ME Pt Morin Amont	ME Pt Morin Aval	1	2	3					Fourchette basse (M€)	Fourchette haute (M€)				
Enjeu "Connaître et préserver les zones humides dont les marais de St-Gond"																				
14) Améliorer les connaissances relatives aux zones humides	46	Réaliser l'inventaire des zones humides, mares et étangs du territoire, afin de les délimiter, de diagnostiquer leur état fonctionnel et d'identifier leur richesse écologique	étude	X	X	X	X	X	1			communes ou CdC / syndicats de rivière	étude complémentaire à l'étude lancée en 2012-2013 (prélocalisation des ZH par photointerprétation), visant à la prospection terrain pour délimiter précisément les zones humides et les caractériser (à l'intérieur des enveloppes de zones humides potentielles --> étude CLE)	pour l'instant zones à dominante humide estimées à 4877 ha (étude AESN)	moyenne	0,15		bonne	efficacité bonne par rapport à l'objectif de connaissances	2015
	47	Prioriser les zones humides et identifier les zones humides stratégiques (à revoir au Copil)	étude	X	X	X	X	X	1			SAGE / syndicats de rivières	Faire participer un groupe d'experts associés à la CLE pour valider le classement et l'identification des zones humides prioritaires	pas de chiffrage (temps d'animation CLE)	bonne	NC		bonne	permet la mise en œuvre d'outils forts spécialement orientés pour les SAGE	2015
15) Protéger, restaurer et gérer les zones humides	48	Inciter les collectivités territoriales à acquérir des zones humides	op	X	X	X	X	X	1			communes / CdC	acquisitions à cibler parmi ZH les + menacées (en périphérie urbaine, en zone agricole drainée...) et/ou répondant à des enjeux pour la collectivité (AAC, zones d'expansion de crues)	Ambition 1 : équivalent objectif grenelle (environ 1,3% des ZH) sur surface ZH actuellement connue (4877 ha) : 65 ha Ambition 2 : 5% des ZH : 240 ha	moyenne	0,13	0,48	bonne	permet de maîtriser l'usage des terrains	2015
	49	Inciter les collectivités à inscrire les zones humides dans les documents d'urbanisme	op	X	X	X	X	X	1			communes / CdC	inciter les communes à inscrire les ZH principalement en zones naturelles dans les documents d'urbanisme	Concerne toutes les communes du SAGE, pas de chiffrage associé	moyenne	NC		bonne	permet d'éviter la destruction par de futurs aménagements	2015
	50	Mettre en place une animation pour l'appui à la gestion des zones humides	org	X	X	X	X	X	1			SAGE	assistance technique à mettre en place pour accompagner mesures ZH (définition programmes ZHIEP, promotion de la contractualisation suivi et diffusion connaissances, sensibilisation...)	Temps d'animation : 2 ETP en renforcement de la cellule d'animation du SAGE	moyenne	0,55		bonne	nécessaire pour accompagner actions et mobiliser	2015
	51	Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones humides prioritaires	op	X	X	X	X	X	1			collectivités / gestionnaires milieux / porteurs Natura 2000 / AEV	mise en œuvre des DOCOB (zones natura 2000), programmes d'actions ZHIEP et autres plans de gestion--> mesures: ouverture des milieux, remise en eau...puis entretien (pâturage, fauche...) et assurer une gestion visant à assurer un usage compatible avec la préservation des zones humides (ex: développer l'élevage extensif pour entretenir la zone).	Contractualisation (MAE notamment) : Ambition 1 : 20% de la surface ZH, soit 975 ha Ambition 2 : 50% de la surface ZH, soit 2 440 ha	difficile	2,18	5	bonne	nécessaire pour retrouver fonctionnalités et atteindre bon état écologique	2015
	52	Favoriser la restauration et l'entretien de mares	op	X	X	X	X	X	2			collectivités / gestionnaires milieux / porteurs Natura 2000 / AEV	Sensibiliser la population à la connaissance et à la préservation des mares / Faire émerger des projets pilotes sur des mares communales / Accompagner les autres projets émergents	Temps d'animation déjà chiffré (mesure 48) Restauration puis entretien de mares : 30 sites	difficile	0,6		moyenne	moins efficace car zones plus ponctuelles et dispersées	2021
53	Inciter le développement de conventions de gestion entre les propriétaires de parcelles humides et les organismes de gestion des zones humides (à revoir en Copil: à détailler? À fusionner?)	op	X	X	X	X	X	2			gestionnaires milieux naturels	maîtrise d'usage des terrains, notamment suite à l'acquisition par les collectivités, organisme visés : Conservatoires d'Espaces Naturels, CG, fédé de pêche ou de chasse, PNR...	Temps d'animation (animateur ZH, partenaires techniques), chiffré par ailleurs	moyenne	NC		bonne	nécessaire pour assurer usages des terrains compatibles avec maintien de la ZH	2021	
Enjeu "Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation des milieux aquatiques"																				
19) Limiter l'impact des activités de loisirs sur le milieu naturel et coordonner la pratique des différentes activités de loisirs liées à l'eau	64	Développer des points d'accès à la rivière pour limiter l'impact des pratiquants de loisirs sur les berges, les habitats aquatiques et respecter les propriétés privées (à revoir au Copil pour intégrer ici ou dans une autre mesure la signalisation des ouvrages par les propriétaires)	op	X	X							communes, CdC	aménagement de points d'accès le long des parcours de canoë-Kayak (signalisés, accompagnés de zones de stationnement, aire pique-nique...)	30 sites identifiés par le CDCK	moyenne	0,04		bonne	contribue à réduire les impacts au milieu et les conflits d'usage	2027
	65	Développer une signalétique de sensibilisation au respect de l'environnement et à la non dégradation des milieux fragiles	com	X	X	X	X	X				Communes, CdC, CDCK, Fédération de pêche, propriétaire	panneaux, information préalable sur les zones de frai (conduite à tenir en zone sensible, matérialisation des zones fragiles, plaquette...)		bonne	0,01		faible	ne garantit pas le respect par le public	2027
	66	Favoriser la communication, la coordination et le respect entre les différents usagers de la rivière	com	X	X			X				Communes, CdC, CDCK, Fédération de pêche, SAGE, CG, Fédé de pêche	promouvoir un « code de bonne conduite » auprès des pratiquants des activités autour de la rivière, réunion de coordination et d'échanges multi-usagers, information préalable des manifestations	Temps d'animation, cellule d'animation SAGE Supports mis en place (panneaux, guides, plaquettes...)	moyenne	0,04		faible	ne garantit pas la prise en compte par les usagers, ni d'éviter les incivilités	2015
	67	Développer une signalétique touristique autour de la rivière	com	X	X	X	X	X				communes / CdC / CDCK / Fédé de pêche	mettre en place des panneaux pédagogiques au niveau des aménagements existants ou à venir, mieux signaler le passage de la rivière (panneaux avec nom, dégagement des points de vue)	A associer aux mesures d'aménagements précédentes, pas de chiffrage spécifique	moyenne	0,003		bonne	permet de sensibiliser le grand public et donc de légitimer les actions du SAGE	2015